

Scission bancaire : un bouclier en plastique entre épargne et spéculation

L'État belge passera-t-il à côté de sa chance. Le projet de loi sur la réforme bancaire issu des discussions au kern de ce matin risque d'être une pâle copie inefficace de la loi de séparation des métiers bancaires qui a pourtant efficacement protégé l'épargne et les budgets publics pendant 50 ans.

« 5 ans après la plus grande crise financière des dernières décennies, 5 ans après avoir sauvé des banques avec 35 milliards € d'argent public, 5 ans pendant lesquels de milliards d'euros de restrictions budgétaires nous ont tous touchés d'une manière ou d'une autre... les citoyens ne comprendront pas que le gouvernement ne prenne pas, enfin, des mesures sérieuses pour encadrer les activités bancaires, protéger notre épargne et nos services publics contre la spéculation », précise Bernard Bayot, directeur du Réseau Financement Alternatif.

Le projet mis sur la table par le ministre des finances, M. Geens n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Personne au sein du gouvernement ou des lobbies bancaires n'est à même de justifier qu'on ne revienne pas à une séparation stricte entre banques de dépôts et banques d'affaires : solution simple, facile à contrôler et à comprendre pour les citoyens, et qui a fait la preuve de son efficacité pendant plus d'un demi siècle.

« Si cette réforme est tout ce dont nous sommes capables collectivement après l'électrochoc de 2008, devons-nous en conclure que nos dirigeants ont définitivement renoncé à dompter la finance et à la mettre au service de la société ? On ne peut s'y résoudre et, jusqu'au vote au parlement, nous continuerons à mobiliser des citoyens pour s'ajouter aux plus de 11.000 déjà présents sur www.scinderlesbanques.be », ajoute Michel Cermak.

Pourquoi est-ce un problème ?

Ne pas scinder les banques et les autoriser sous un certain seuil d'activités de trading (activités de négoce sur les marchés financiers), cela signifie :

1. On perpétue le risque pour l'Etat : les activités de trading continueront à menacer les budgets publics et, par répercussion, le citoyen .
Si une banque menace faillite suite à ces activités de trading, comme c'était le cas de trois des quatre plus grandes banques belges en 2008, les pouvoirs publics n'auront d'autre choix que de la sauver pour protéger les dépôts bancaires consentis à cette même banque et couverts par la garantie publique.
2. On continue à subventionner indirectement des activités très risquées .

Entre-temps, cette banque peut se financer à un taux plus bas, dans la mesure où ceux qui lui prêtent estiment que le risque que la banque fasse défaut est moindre car elle sera de toute façon sauvée par les pouvoirs publics. Le soutien public accordé aux dépôts bancaires (via la garantie publique) continuera ainsi à constituer une subvention publique indue qui stimulera les activités de trading, créant des distorsions dans le fonctionnement de l'économie et mettant en danger le système financier.

3. On stimule la prise excessive de risques au sein des banques : augmenter la nécessité de fonds propres pour les activités de trading risque d'entraîner un effet pervers .

L'obligation d'augmenter les fonds propres de manière dissuasive en fonction du volume d'activités spéculatives pourrait avoir un effet pervers : le besoin de rémunérer ces fonds propres supplémentaires pourrait pousser les banques vers des activités à hauts rendements et donc à hauts risques.

4. On prend le risque de ne pouvoir mettre en place un contrôle efficace : il est en pratique impossible pour une autorité de contrôle de faire la différence entre trading pour compte propre et pour compte de tiers .

Interdire la « spéculation pour compte propre » au delà d'un certain seuil, aussi bas soit-il, est une belle idée en principe, mais impraticable puisqu'il est impossible pour une autorité de contrôle de faire la différence entre ces opérations spéculatives et les autres. En pratique, les banques continueront à spéculer, mettant en danger l'économie et l'épargne des citoyens.

Plus d'infos

- Sites internet : www.scinderlesbanques.be et www.bankensplitsen.be



- <https://www.facebook.com/pages/Scinder-les-banquesBanken-splisten/170581943145757?fref=ts>



- [#splitbanks](https://twitter.com/splitbanks)

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65
Amandine Clout
Amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62
Michel Cermak (@Roosevelt_BE) :
michel.cermak@gmail.com,
0472 45 22 73,